

Mardi 24/06/2008

Temps forts du 09/06/2008 au 23/06/2008 No. 39

[9 juin](#)

## **Le Vice-président du TPIY reçoit une haute distinction**

Le juge Kevin Parker, Vice-président du TPIY, est honoré à l'occasion de l'anniversaire de la Reine. Il est l'une des huit personnes nommées "Compagnon de l'Ordre d'Australie", la plus haute distinction civile existant dans son pays natal.

*La cérémonie de remise de la décoration se tiendra plus tard dans l'année, à Canberra.*

[10 juin](#)

## **SEMINAIRE DIPLOMATIQUE:**

### **L'achèvement est synonyme de continuation, affirme le Président**

### **L'interférence avec les témoins est intolérable, rappelle le Procureur**

### **L'Unité de détention du TPIY relève des défis sanitaires spécifiques, explique le Greffier**

S'adressant aux 60 représentants diplomatiques assistant au Séminaire, le Président Pocar met l'accent sur l'importance du développement des moyens et de la coopération avec les institutions judiciaires de l'ex-Yougoslavie, et appelle la communauté internationale à "renforcer son soutien aux institutions judiciaires pénales de l'ex-Yougoslavie". Affirmant que "l'achèvement du mandat du Tribunal" signifie "la continuation", il explique : "Le travail de ces juridictions [d'ex-Yougoslavie] est nécessaire pour promouvoir la réconciliation et instaurer une paix durable dans la région. Ainsi, la stratégie d'achèvement des travaux du Tribunal devrait-elle être considérée comme visant, non pas à "achever" l'oeuvre du Tribunal, mais à garantir que les juridictions nationales ont les compétences et les ressources nécessaires pour poursuivre efficacement sa mission. Pour récolter les fruits des efforts considérables qu'elle a à ce jour déployés en faveur du Tribunal, la communauté internationale doit donc continuer à apporter son soutien à ce dernier."

Dans son allocution, le Procureur Serge Brammertz a fait part de sa « profonde préoccupation » au sujet de "l'interférence avec les témoins de l'accusation", et déclare qu'il continuera à poursuivre les personnes qui en sont responsables. Disant aussi que la réussite de la stratégie d'achèvement dépend de la capacité des juridictions locales d'ex-Yougoslavie à conduire avec succès des procédures à l'encontre des criminels de guerre, le Procureur affirme qu'il "continuera à renforcer les liens professionnels avec les procureurs nationaux et à développer de véritables partenariats."

Le Greffier Holthuis, pour sa part, saisit l'opportunité du Séminaire diplomatique pour annoncer que les discussions avec l'Albanie sur la conclusion d'un Accord sur l'exécution des peines "sont très avancées". Il appelle encore à la signature d'accords supplémentaires sur la réinstallation des témoins protégés, faisant valoir que "ce sont 30 à 35 foyers qui devront être réinstallés en dehors de l'ex-Yougoslavie d'ici la fin des travaux du Tribunal". Mais le Greffier donne surtout un rare éclairage sur le fonctionnement de l'Unité de détention du TPIY : son "caractère international et les spécificités de la population carcérale créent des difficultés supplémentaires en termes de soins. En effet, la situation personnelle et le profil très particulier des détenus du TPIY, qui sont dans bien des cas d'anciens hauts dirigeants politiques et militaires, peuvent accentuer l'effet fâcheux que peut avoir le milieu carcéral sur leur état de santé. L'éloignement des détenus de leur famille et le manque de soutien qui en résulte, ainsi que l'environnement peu familial dans lequel ils se trouvent, affectent inmanquablement leur état de santé. »

*Le texte intégral des allocutions du Président, du Procureur et du Greffier sont disponibles sur demande à Gea van der Werf, at +31.70.512.85.99 or at vanderwerf@un.org.*

[11 juin](#)

## **La princesse Astrid de Belgique en visite de travail au TPIY**

A son arrivée au Tribunal, la princesse Astrid est accueillie par le Procureur Serge Brammertz. Après un exposé sur le conflit en ex-Yougoslavie et sur les réalisations du Tribunal, elle rencontre le Président Pocar, puis la Juge Christine Van den Wyngaert. Sa visite se termine par la visite guidée d'une salle d'audience, conduite par le Greffier Hans Holthuis.

[11 juin](#)

## **Fin du procès de Rasim Delić**

Le Président de la Chambre, le Juge Moloto, ajourne le procès et annonce que la Chambre (également composée des Juges Harhoff et Lattanzi) met son jugement en délibéré. Ce dernier sera rendu "en temps opportun".

---

Le procès de Rasim Delić, ancien commandant de l'état-major de l'armée de Bosnie-Herzégovine, a débuté le 9 juillet 2007. L'accusé est inculpé pour quatre chefs de violation des lois ou coutumes de la guerre (meurtre, traitement cruel, viol) au motif qu'il n'aurait pas pris les mesures adéquates pour empêcher ou punir les crimes commis par l'unité « El Moudjahid » placée sous son commandement pour la période de juin 1993 à septembre 1995.

*L'Accusation a requis une peine de 15 ans d'emprisonnement. La Défense a demandé l'acquittement de l'accusé.*

---

11 juin et 23 juin

**Župljanin: Serge Brammertz salue le travail de "l'équipe d'action" de Serbie et espère de nouvelles arrestations**

Se félicitant de l'arrestation de Stojan Župljanin, le Procureur Brammertz déclare: « J'ai été informé par nos collègues de Belgrade que l'opération de l'arrestation a été conduite sous le contrôle du Procureur en charge des crimes de guerre, Vladimir Vukčević, et en étroite coordination avec d'autres organismes faisant partie de "l'équipe d'action" chargée de rechercher les fugitifs. Je me réjouis de ce développement et j'espère qu'il mènera à de nouveaux résultats dans un futur proche. Mon équipe continuera à travailler étroitement avec le Procureur serbe chargé des crimes de guerre et "l'équipe d'action" afin que Radovan Karadžić, Ratko Mladić et Goran Hadžić soient traduits en justice le plus tôt possible. »

*Stojan Župljanin a été transféré à La Haye le samedi 21 juin et a comparu le lundi 23 juin. Lors de sa comparution initiale, l'accusé a décidé de reporter à 30 jours son plaidoyer, comme le lui permet l'article 62(A)(iii).*

---

12 juin

**Trois personnes ayant fait l'objet d'enquête par le Bureau du Procureur du TPIY condamnés à Belgrade**

La Chambre des crimes de guerre de la Cour de district de Belgrade condamne trois anciens paramilitaires serbes pour des crimes de guerre commis en 1992 à l'encontre de civils musulmans illégalement détenus dans le camp de Čelopek, à côté de Zvornik. Dragan Slavković est condamné à 15 ans d'emprisonnement, Ivan Korac à 13 ans et Siniša Filipović à 3 ans. Un quatrième accusé, Dragutin Dragičević, est acquitté.

*Ce procès résulte du transfert aux autorités locales par le Bureau du procureur de ses dossiers d'enquête sur les allégations de crimes commis à Zvornik. Ces enquêtes n'ont pas donné lieu à des mises en accusation [par le Tribunal, en raison de la stratégie d'achèvement.*

---

13 juin

**Nomination du Procureur adjoint**

Le Secrétaire Général des Nations Unies, Ban Ki-moon, nomme officiellement Norman Farrell (Canada) au poste de Procureur adjoint, à compter du 1er juillet 2008.

*Norman Farrell était Procureur adjoint par intérim depuis fin avril.*

---

18 juin

**Fin de liberté provisoire pour Momčilo Perišić**

La Chambre de 1ère instance ordonne que l'accusé retourne à l'Unité de détention du Tribunal le 14 juillet. La conférence préalable au procès se tiendra le 21 juillet 2008 et le procès s'ouvrira le 24 juillet.

*Ancien Chef d'état-major de l'Armée yougoslave (VJ) d'août 1993 à novembre 1998, Momčilo Perišić était, selon l'acte d'accusation, « l'officier supérieur le plus gradé de la VJ, ayant une autorité et une responsabilité globales sur son fonctionnement ». Il a « planifié, incité à commettre, ordonné, commis, ou de toute autre manière aidé et encouragé à planifier, préparer ou exécuter » des crimes contre l'humanité (assassinat, actes inhumains, persécutions pour des raisons politiques, raciales ou religieuses; extermination) et des crimes de guerre (meurtre, attaques contre des civils) à Sarajevo, Zagreb et Srebrenica.*

---

18 juin

**Affaire Strugar: la Chambre d'appel rendra son arrêt le 17 juillet**

Ancien commandant du Second Groupe Opérationnel formé par l'Armée Populaire Yougoslave (JNA) pour mener l'offensive sur la région de Dubrovnik en Croatie, Pavle Strugar fut reconnu coupable le 31 janvier 2005 pour les attaques contre la population civile et la destruction ou l'endommagement délibéré d'édifices consacrés à la religion, à la bienfaisance et à l'enseignement, aux arts et aux sciences, à des monuments historiques, à des oeuvres d'art et à des oeuvres de caractère scientifique. Il fut condamné à huit ans d'emprisonnement.

*L'audience d'appel s'est tenue le 23 avril.*

---

[19 juin](#)

**Les cousins Lukić  
en procès à  
compter du 9  
juillet**

Selon l'acte d'accusation, Milan Lukić est l'ancien commandant des "Aigles Blancs", un groupe de paramilitaires bosno-serbes qui terrorisèrent la population civile musulmane de Visegrad (sud-est de la Bosnie-Herzégovine) durant le conflit. Son cousin, Sredoje, était un membre du groupe.

Milan et Sredoje Lukić sont accusés de multiples crimes, notamment l'assassinat d'environ 70 civils musulmans (femmes, personnes âgées et enfants) séquestrés dans une maison de Visegrad avant que celle-ci ne soit incendiée; les personnes tentant de s'enfuir en sautant par les fenêtres furent tuées, ou blessés, par balles. Des faits similaires leur sont encore reprochés, dans le village de Bikavac: environ 70 personnes furent enfermées de force dans une maison qui fut barricadée avant que des explosifs ne soient lancés par les fenêtres.

*La Formation de renvoi avait décidé, le 5 avril 2007, de renvoyer l'affaire Milan et Sredoje Lukić à la Bosnie-Herzégovine. Toutefois, l'appel de Milan Lukić fut accepté par la Chambre d'appel qui décida, en juillet 2007, qu'il devait être jugé à La Haye. Le Bureau du Procureur demanda alors la révocation du renvoi à la Bosnie de Sredoje Lukić. La Formation de renvoi accepta cette requête, rendant ainsi possible le procès conjoint, devant le TPIY, de Milan et Sredoje Lukić.*

[23 juin](#)

**Le Président  
Pocar en Slovénie**

A l'invitation du Président slovène Danilo Türk, le Président du TPIY se rend à Ljubljana pour discuter essentiellement de la stratégie d'achèvement des travaux du Tribunal, de ses accomplissements et de la préservation des acquis de l'institution.

*Un communiqué de presse détaillé a été publié (en anglais) :*  
<http://www.un.org/icty/pressreal/2008/pr1264e.htm>

[23 juin](#)

**Le Président  
dénonce les  
manquements de  
la Serbie**

Le Tribunal annonce que le Président Pocar a écrit la semaine dernière une lettre au Président du Conseil de sécurité, dénonçant le manquement des autorités serbes à leur obligation de coopérer avec le Tribunal dans l'affaire Milutinović et consort.

*Un communiqué de presse détaillé a été publié (en anglais) :*  
<http://www.un.org/icty/pressreal/2008/pr1265e.htm>

**LE CALENDRIER DES AUDIENCES POUR LA PÉRIODE DU 23 JUIN AU 4 JUILLET 2008\***

... est le suivant :

**LUNDI 23 JUIN**

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, procès  
14:15 – 19:00, **Prlić**, procès  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, procès

**MARDI 24 JUIN**

Salle d'audience I 10:00 *Audience à confirmer*  
14:15 – 19:00, **Šešelj**, procès  
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Haxhiu**, procès  
14:15 – 19:00, **Gotovina et al**, procès  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Prlić**, procès  
14:15 – 19:00, **Popović et al**, procès

**MERCREDI 25 JUIN**

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, procès  
14:45 – 18:30, **Milan Martić**, procès  
Salle d'audience II 14:15 – 19:00, **Šešelj**, procès  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Prlić**, procès  
14:15 – 19:00, **Popović et al**, procès

**JEUDI 26 JUIN**

Salle d'audience I 09:00 – 11:15, **Milan Martić**, audience d'Appel  
14:15 – 19:00, **Šešelj**, procès  
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Haxhiu**, procès  
14:15 – 19:00, **Gotovina et al**, procès  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Prlić**, procès  
14:15 – 19:00, **Popović et al**, procès

### **VENDREDI 27 JUIN**

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, procès  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, procès

### **LUNDI 30 JUIN**

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, procès  
14:15 – 19:00, **Prlić**, procès  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, procès  
15:00 – 17:00, **Tolimir**, Status Conference

### **MARDI 1 JUILLET**

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, procès  
14:15 – 19:00, **Prlić**, procès  
Salle d'audience II 08:30 – 13:15, **Šešelj**, procès  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, procès

### **MERCREDI 2 JUILLET**

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, procès  
14:15 – 19:00, **Prlić**, procès  
Salle d'audience II 08:30 – 13:15, **Šešelj**, procès  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, procès

### **JEUDI 3 JUILLET**

Salle d'audience I 09:00 – 10:30, **Orić, Arrêt**  
14:15 – 19:00, **Prlić**, procès  
Salle d'audience II 08:30 – 13:15, **Šešelj**, procès  
14:15 – 19:00, **Gotovina et al**, procès  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, procès

### **VENDREDI 4 JUILLET**

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, procès  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, procès

\* Le calendrier des audiences est provisoire et vous êtes invités à consulter les changements de dernières minutes auprès du Media Office (Bureau de Media) (+31-70-512-5343, - 5356, or – 8752)

***Les audiences publiques du Tribunal sont également retransmises sur le site Internet du Tribunal.***

\*\*\*\*\*

### **LE TPIY A CLOS LES PROCÉDURES CONCERNANT 113 ACCUSÉS – SUR 161**

**Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 113 d'entre elles : neuf ont été acquittées, 55 condamnées (deux sont en attente de transfert, 31 ont été transférées, 20 ont purgé leur peine, deux condamnés sont décédés en cours d'exécution de peine), et 13 ont vu leur affaire renvoyée devant une cour de l'ex-Yougoslavie ; par ailleurs, 36 affaires ont été proclamées terminées à la suite soit du retrait de l'acte d'accusation soit du décès de l'accusé (avant ou après le transfert au Tribunal).**

**Les procédures en cours concernent 48 accusés : dix sont en appel, trois sont en attente de jugement de première instance, 25 sont en procès, et sept en phase préliminaire de procès ; par ailleurs, trois accusés sont toujours en fuite.**

**De plus, 24 autres individus ont été jugés ou sont en cours de jugement pour outrage à la Cour.**

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la Section LPTV.  
Greffier : Hans Holthuis, Chef LPTV : Christian Chartier  
Assistante: Gea van der Werf

Ont contribué à ce numéro : Estelle Jeanmart et Lisette Planellas Juda

#### **Questions et commentaires :**

Christian Chartier, Editeur : +31.70.512.52.40, [chartier.icty@un.org](mailto:chartier.icty@un.org)  
Denise Gustin-Gardella, Editrice-adjointe : +31.70.512.53.49, [gustin.icty@un.org](mailto:gustin.icty@un.org)

**Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, Churchillplein 1, 2517 JW The Hague, The Netherlands**  
[www.un.org/icty](http://www.un.org/icty)

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.